

Compte-rendu d'audience à la DRL

Une délégation SUD a été reçue le mardi 2 mars à la DRL pour évoquer certains points concernant les centres de Mitry-Mory, Roissy, Melun Sénart et Charolais. Pour ce qui est du centre de Mitry-Mory, voici les réponses fournies aux questions posées.

Trafic

La DRL est également inquiète de la baisse de trafic ces derniers temps. Elle reprend les mêmes explications que celles fournies par la direction locale en table ronde (crise économique, concurrence, baisse des volumes courrier). Elle assure également qu'il n'y a pas de détournement de trafic, sauf le Destinéo qui est traité par des prestataires pour le compte de La Poste.

Emploi

Concernant les effectifs pour 2010, la DRL est partie sur une hypothèse de – 5% des effectifs qui seront éventuellement ajustés en fonction des volumes de courrier pour tous les centres sous sa responsabilité. Elle demande à chaque direction locale, les besoins semaine par semaine. Pour ce qui est des heures supplémentaires et des intérimaires, le budget et les décisions sont locales.

Retour sur le PDE

Nous sommes revenus sur le PDE afin de savoir si de nouvelles négociations étaient envisageables afin d'améliorer l'accord précédent (par exemple supprimer l'obligation du stage éco-conduite ou rendre la prime pérenne). La DRL répond que le PDE est un tout mais qu'elle est prête à écouter si nous avons de nouvelles propositions.

Elle est prête par exemple à faire venir le formateur éco-conduite une journée sur Mitry pour que les agents voient ce que c'est. Elle rappelle que la non mise en place du PDE à Mitry lui fait économiser environ 50 000 euros, mais que ce n'est pas le but.

Droit Individuel à la Formation (DIF)

La plupart des salariés (ACOs) ont 120 heures sur leur compte et n'auront pas droit aux 20 heures en 2010 s'ils n'utilisent pas ce droit (rappel : ce compteur est bloqué à partir de 120 heures). Pour les fonctionnaires, la moyenne est de 50 heures.

La DRL rappelle qu'elle autorise pratiquement toutes les demandes de formation (en général bureautique ou anglais). Si la DRL les autorise, comment se fait-il qu'il y ait si peu d'agents qui utilisent ce droit ? Nous en reparlerons au niveau local !

Mitry : PIC ou pas PIC ?

Puisque la direction locale n'a pas su nous répondre lors de la dernière table ronde, nous avons posé la question à la DRL. L'appellation PIC sur notre fiche de paie depuis décembre vient de la mise en place du nouveau système comptable avec le projet EQUINOXE et le code REGATE (bref, c'est très compliqué !). En gros, c'est une erreur et on est PIC par défaut comme Sénart, le Charolais ou Roissy. Ce « défaut » ne va pas durer très longtemps puisque d'après le directeur de la DRL, on devrait devenir une PIC d'ici un an.

Mise en place des îlots

Dans la suite logique de Mitry PIC, nous sommes revenus sur la mise en place des îlots. Le directeur de la DRL répond *“qu'il n'y a pas de dogme en la matière et que le cloisonnement n'est pas la règle. L'agent doit rester 60% de son temps dans son îlot de référence et 40% dans un autre à la condition qu'il soit 60% avec son encadrant de référence. Il y a un dosage à trouver, on réussit pas du premier coup”*. Qu'on se le dise !

JVSL et jours fériés

Nous sommes revenus une nouvelle fois sur la compensation des jours fériés tombant sur des repos de cycle pour la JVSL. La DRL reste ferme sur sa position, ce n'est pas un régime cyclique. Elle dit par ailleurs, que c'est le logiciel GEODE qui empêche toute compensation et que du temps de l'ex-DAIC, les compensations se faisaient “à la main”. Par contre, elle est ouverte à des discussions qui permettraient de tels compensations à condition de rediscuter du régime de cette brigade.

Maintenance bâtiment

Depuis le 1er mars, la maintenance a été reprise par la DTC (direction technique du courrier). Après de nombreuses tergiversations dues à cette restructuration, la DRL nous assure qu'un correspondant en fixe est en place sur Mitry depuis cette date. A vérifier...

Remplacement

La DRL nous assure qu'elle n'a pas interdit les remplacements à Mitry dès le moment où ceux-ci se font dans un cadre bien précis : une feuille de remplacement doit être remplie, celui-ci doit être autorisé par le chef d'établissement et si la personne qui remplace ne vient pas c'est elle qui est sanctionnés et pas la personne qui est remplacé. Nous avons demandé qu'un écrit de la DRL allant dans ce sens parvienne à la direction du centre. Cela va être fait.

Promotions

Nous avons demandé si des promotions autres que les 10 RAP I.3 étaient prévues. La DRL répond que les prévisions ont été demandés à la direction locale pour le semestre en cours mais qu'elle devait respecter la structure fonctionnelle cible des PIC (tant de % en classe I, tant de % en classe II, etc...). Elle n'avait pas le détail de la demande locale et ne pouvait pas répondre s'il y aura des promotions en classe II mais assure qu'elle nous répondra sous peu.

Nous sommes revenus également sur le recours gagné par SUD au conseil d'état concernant les RAP pour les fonctionnaires et l'interdiction de constitution du dossier individuel. La direction répond qu'à la place de la RAP, c'est un examen professionnel qui est mis en place pour les fonctionnaires.

Pour ce qui est de la promotion des agents restés sur leur grade de reclassement, elle attend les consignes du siège.

Baisse des effectifs, promotions au rabais, suppression de nombreux acquis, conditions de travail dégradées...

Il est clair que nous ne pouvons pas être satisfaits de cette audience.

Il est temps de construire un rapport de force avec les autres centres de la DRL pour obtenir de réelles avancées.

SUD y travaille !!!